



## Procès Verbal de l'Assemblée Générale

du 7 octobre 2020

**APE** : Association des parents d'élèves du lycée français Vincent van Gogh de La Haye.

**Adresse** : Lycée Français, Scheveningseweg 237, 2584 AA Den Haag

Le 7 octobre 2020, à 20h30, les membres de l'association APE se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de COVID 19, la réunion a eu lieu à distance via Teams.

Il n'a donc pas été établi de feuille d'émargement, mais la liste des adhérents inscrits à cette réunion est annexée au procès-verbal.

L'assemblée est présidée par Anne Lacombe, en qualité de présidente de l'association.

Elle est assistée par un secrétaire de séance, Cécile Grimaud, en tant que secrétaire de l'association.

L'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise (majorité absolue des voix exprimées en vertu de l'article 14 des statuts).

L'ordre du jour est rappelé par le Président :

**1) rapport moral, suivi du vote**

**2) rapport financier, suivi du vote**

**3) budget prévisionnel, dont fixation du montant des nouvelles cotisations, suivi du vote**

**4) modification des statuts, suivi du vote**

**5) mandats des membres du conseil d'administration, suivi du vote**

**et présentation de l'ensemble des bénévoles investis dans les différentes instances.**

**6) Questions ouvertes.**

Le président fait remarquer que l'ensemble des documents est visible sur la présentation projetée à l'écran. Il est alors fait lecture des différents rapports.

Après lecture de chaque rapport, et sans question de la part des adhérents présents sauf mention contraire dans le paragraphe concerné, le président de séance met aux voix les points suivants, conformément à l'ordre du jour :

**1) L'assemblée générale adopte le rapport moral à la majorité requise.**

**2) Approbation du budget. Cette résolution est adoptée à la majorité requise.**

3) Un débat s'engage notamment pour connaître le nombre d'adhérents (environ 125 familles) et l'explication de cette nécessité d'augmenter le montant annuel de la cotisation. En raison des dépenses supplémentaires liées au contexte sanitaire et au besoin de trésorerie de l'association pour avancer les coûts de fonctionnement de la papeterie ou des différents événements, il est raisonnable d'augmenter le montant de la cotisation de 2 euros. **L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel et décide de fixer le montant des nouvelles cotisations dues à compter du 8 octobre 2020 à la somme de 14 euros. Cette résolution est adoptée à la majorité requise.**

4) **Modification des statuts sur 3 points** : passage de l'exercice financier sur le rythme "Année Scolaire" du 1er Août au 31 Juillet, augmentation du nombre de membres au CA pour un total de 16 membres et création au Bureau d'un poste de Vice-Président. **Cette résolution est adoptée à la majorité requise.**

5) Après rappel par Madame la présidente que des sièges sont à pourvoir, il est procédé à l'élection des administrateurs à la majorité requise. **Sont déclarés régulièrement élus :**

Sophie Barc, Olivia Burguière, Sébastien Bonnefoy, Annick Canevet, Bertrand Caradec, Clément Cordesse, Sylvie Dessupoiu, Cecile Grimaud, Anne Lacombe, Sophie Longour, Anne-Sophie Martin, Lise de Montmarin, Séverine Puyaubran, Daniéla Rapetta, Anne-Lise Rini, Asta van Vliet.

**Et présentation de l'ensemble des bénévoles investis dans les différentes instances.**

6) **Questions ouvertes :**

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été mis en évidence :

2 parents se demandent pourquoi les collégiens n'ont plus le droit de se servir des micro ondes. La présidente leur répond que la direction a pris des mesures d'hygiène strictes en raison de la pandémie de COVID 19 et que le nettoyage des micro ondes ne peut pas être assuré efficacement dans ce contexte.

Un parent pose la question de la recommandation des autorités néerlandaises de respecter une quarantaine au retour de zones rouges et des conséquences sur les cours à distance pour les élèves. La question sera posée dès la semaine prochaine à la direction.

Qu'en est il du projet éventuel d'installer des caméras dans les salles de classe afin que les élèves en quarantaine notamment puissent suivre leurs cours en direct ? La question sera également posée la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Il est dressé un procès-verbal de la réunion signé par le président de séance et le secrétaire de séance. Ce procès verbal devra être approuvé lors de la prochaine assemblée générale.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

Nom et signature

Nom et signature